

FEDERATION FRANCOPHONE D'ARTS MARTIAUX
EURO-JUDO JU-JUTSU KARATE

Association sans but lucratif

CANDIDATURE YON DAN

SECTION : JUDO DATE :

Nous soussigné, Me **BELLEMANS**, Bernard - Directeur Technique Fédéral Judo, après avoir analysé votre parcours judo, vous invitons à présenter votre candidature

* * * * *

Je soussigné(e), Nom :Prénom :
Né(e) à :, le
Domicilié(e) à : CP Ville....., rue et n°.....
Elève au club :de
Souhaite postuler le grade de : ...**Yon.Dan** lors du sho-dan du :
Grade actuel.....obtenu le :
J'ai connaissance des conditions de recevabilité ainsi que de la réglementation en la matière.

Fait à, le Signature du candidat :

O marque mon accord au sujet de cet examen
O ne marque pas mon accord au sujet de cet examen

4 ^{ème} Dan ⁽¹⁾ après 4 ans si	Après 5 ans	Après 6 ans	Après 10 ans ⁽³⁾
Shiaï terminés ou enseignant	Sans shiaï ou plus de 30 ans	Sans shiaï ou plus de 30 ans	dans tous les autres cas
80% de participation aux cours fédéraux par année ⁽²⁾	80% de participation aux cours fédéraux par année ⁽²⁾	70% de participation aux cours arbitrage par année ⁽²⁾	*****
80% de participation aux cours d'arbitrage par année ⁽²⁾	80% de participation aux cours d'arbitrage par année ⁽²⁾	70% de participation aux cours arbitrage par année ⁽²⁾	*****

(1) sur proposition du Directeur Technique Judo et du professeur de l'élève requérant. Obligation de fournir un travail fédéral en activité.

(2) ANNÉE = saison judo = année scolaire soit de septembre à juin

(3) par AN il faut entendre année de pratique. Les timbres millésimés sont notamment là pour en attester.

NB :

- Lors des shodan, les différents intervenants devront s'inscrire et présenter leur licence en ordre.
- Il y a huit cours fédéraux (4 techniques + 4 kata) et trois cours arbitrage par saison.
- Seule la licence atteste votre participation aux activités fédérales.

Fait à ... le,20..., Signature :

* * * * *

☛ Ce formulaire doit être adressé au directeur technique au plus tard un mois avant le sho-dan date de la poste faisant foi.

☛ Joindre photocopie de la licence et de son contenu en ce compris les timbres millésimés.

Mr Bernard BELLEMANS
73 rue de Wespin
B-5500 DINANT